

Innovover avec La Poste pour soutenir l'action des aidants familiaux

- Pour renforcer ses services en direction des postiers en situation d'aidant familial, Le Groupe La Poste signe une convention de partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM).
- Cette convention a pour objet le soutien aux postiers « aidants », en facilitant la mise en œuvre de solutions d'emploi entre particuliers pour un accompagnement à domicile.
- Les 250 000 agents du Groupe La Poste peuvent, dès aujourd'hui, accéder aux services proposés dans le cadre de cette convention avec la FEPEM.

Paris, le 19 avril 2016 - La politique sociale du Groupe La Poste vise à apporter un soutien spécifique à ses collaborateurs qui en ont besoin, pour favoriser la conciliation des temps de vie et le bien-être au travail. Une attention particulière est portée aux postiers « aidants familiaux »*, auprès d'un proche malade, en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

Le Groupe La Poste choisi de s'associer à la FEPEM pour développer des solutions innovantes en termes d'emploi et d'accompagnement au domicile des particuliers.

La FEPEM contribue à déployer des services pour informer, guider et faciliter l'emploi d'un salarié à domicile, recherche d'un salarié, gestion de la relation de travail, démarches administratives, aides financières à mobiliser, fiscalité... Elle développe des outils qui facilitent l'emploi entre particuliers, dans un cadre sécurisé et pour un accompagnement personnalisé.

Les postiers accèdent dès à présent, sans frais :

- A une **ligne téléphonique dédiée**, pour obtenir les réponses pratiques auprès d'un conseiller ;
- Aux **outils proposés pour créer un emploi**, modèles de contrats, guides et fiches pratiques ;
- Au **réseau social dédié**, pour obtenir les réponses pratiques auprès d'un conseiller et échanger avec d'autres particuliers employeurs ;
- Au **portail de mise en relation**, pour faciliter la recherche d'un salarié à domicile.

En complément, ils ont la possibilité de souscrire à des consultations individualisées, pour être accompagnés personnellement par un juriste expert, avec les garanties utiles au plan réglementaire.

Avec la FEPEM, Le Groupe La Poste développe de nouveaux services pour les postiers, avec l'emploi à domicile entre particuliers, premier mode d'accompagnement à domicile des français.

Pour Jean Rémy Acar, directeur général de la FEPEM, « *les aidants familiaux jouent un rôle majeur pour accompagner leurs proches dans la vie quotidienne à leur domicile. Ils assument un rôle de coordination essentiel des intervenants au domicile du parent aidé. Ils sont eux-mêmes intervenant engagé auprès de leur proche et peuvent, par délégation, partager le rôle d'employeur à domicile. Le*

partenariat avec Le Groupe La Poste est l'opportunité d'organiser, de soulager et de professionnaliser leur fonction, dans le respect du choix de chacun d'un accompagnement adapté à sa situation ».

A PROPOS DE LA FEPEM

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois à domicile.

Ces emplois à domicile entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA l'Institut pour la formation des salariés, IRCÉM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative... La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS, etc.

La FEPEM est le porte-parole de 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,6 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique :

- portail de mise en relation des particuliers et des salariés www.particulieremploi.fr
- institut pour la formation et le développement des compétences www.iperia.eu
- groupe de protection sociale des emplois de la famille www.ircem.com
- services d'accueil et de gestion juridique de la relation d'emploi www.fepem.fr.

CONTACTS PRESSE

Benoît Ramozzi: 06 22 37 52 38 – 01 80 48 08 67

bramozzi@fepem.fr

Anne-Adelaïde Séguy: 06 10 08 17 88 – 01 80 48 09 06

aaseguy@fepem.fr